



**2<sup>e</sup> réunion, 19–20 janvier 2021  
(par visioconférence)**

MSI-REF(2020)11  
31 janvier 2021

**RAPPORT DE REUNION**

**Ouverture et ordre du jour**

1. Le [Comité d'experts sur l'environnement et la réforme des médias](#) (MSI-REF) s'est réuni en ligne par visioconférence les 19–20 janvier 2021. La réunion était présidée par Maria Donde, Présidente du Comité d'experts, et 12 membres y ont participé. Artur Cozma ( République de Moldova) a demandé à être excusé.
2. Jan Kleijssen, Directeur de la Direction « Société de l'information et Lutte contre la criminalité », souhaite la bienvenue aux participants depuis Strasbourg et se félicite que le comité ait construit sur la riche discussion de la réunion de septembre et progresse avec une grande mobilisation dans sa difficile mission de préparer trois instruments normatifs. M. Kleijssen souligne la pertinence et la transversalité des documents, encourage la coordination interne entre les divers organes et services du Conseil de l'Europe et la prise en compte des travaux entrepris par d'autres institutions, et en particulier l'Union européenne. Enfin, M. Kleijssen informe le Comité d'experts des travaux et activités récents du Conseil de l'Europe en lien avec ses travaux: les rapports périodiques de la Secrétaire Générale au Comité des Ministres sur l'état de la liberté d'expression; la [prochaine conférence \(en ligne\) des ministres européens responsables pour les médias et la société de l'information](#), en juin 2021 et les progrès du [CAHAI](#) dans l'élaboration de ses propositions de cadre juridique sur l'IA à partir de [l'étude de faisabilité](#) qu'il a récemment adoptée.
3. Les membres du MSI-REF adoptent l'ordre du jour de la réunion sans amendement.
4. Urška Umek, Secrétaire du MSI-REF, communique des informations sur les travaux des deux autres comités d'experts concernés, le [Comité d'experts sur la liberté d'expression et les technologies numériques](#) et le [Comité d'Experts sur la lutte contre le discours de haine \(ADI/MSI-DIS\)](#). Comme les questions abordées par les trois comités se chevauchent dans certains domaines, une coordination des approches générales, de la terminologie, des définitions et de certaines solutions relatives aux contenus sera nécessaire. C'est pourquoi les secrétariats responsables prévoient d'organiser des activités de coordination entre les présidents et les rapporteurs au fil des prochains mois.
5. En matière d'élections, la Commission de Venise a récemment adopté les « [Principes pour un usage conforme aux droits fondamentaux des technologies numériques dans](#)

[les processus électoraux](#) » présentées au MSI-REF par Michael Janssen, Administrateur à la Division des Elections et des Partis politiques de la Commission.

6. La liste des participants confirmés figure en annexe 2. Sur les 44 participants confirmés, 22 sont des femmes et 22 sont des hommes (50-50%).
7. La discussion porte essentiellement sur la structure des résultats attendus et de leur contenu, notamment les éléments qui restent à inclure ou à développer, ainsi que les propositions concrètes à intégrer aux trois documents que le Comité d'experts doit finaliser avant la fin de son mandat, en décembre 2021. Le MSI-REF salue le texte révisé des deux projets de recommandations préparés par les rapporteurs ainsi que le développement des textes, la réflexion des rapporteurs sur les questions examinées lors de la première réunion et les efforts pour intégrer autant de commentaires que possible. De plus, le Comité d'experts approuve la structure et les grandes lignes du projet de note d'orientation, dont l'avant-projet est examiné à la présente réunion.

### **Conclusions et décisions**

#### **Projet de recommandation sur la communication électorale et la couverture médiatique des campagnes électorales (MSI-REF(2020)6))**

8. Les Rapporteurs Elda Brogi et Raphaël Kies ont révisé le texte de l'instrument dans le sens des discussions de la première réunion du comité, en septembre 2020. Les définitions des termes pertinents ont été ajoutées au document afin de clarifier ce que l'on entend par publicité politique, communication politique, communication électorale, acteurs politiques, etc. D'autres définitions pourront éventuellement être ajoutées concernant la corégulation, les périodes électorales, etc. A cet égard, d'aucuns estiment que certaines définitions sont trop larges, et que des critères additionnels pourraient les compléter pour en limiter la portée. Par contre, en limitant cette portée, par exemple, à la communication publique ou semi-publique, l'on risque de ne pas suffisamment tenir compte de l'importance croissante des applications de messagerie privée, et il faut donc encore préciser la portée exacte de certaines notions.
9. Le document spécifie qu'il s'inscrit en complément de la Recommandation CM/Rec(2007)15 sur les mesures concernant la couverture médiatique des campagnes électorales, qui fournit des orientations sur la publicité politique et la communication électorale en ligne. Le lien avec la recommandation antérieure démontre que de nombreux aspects des campagnes électorales existent depuis longtemps, mais que certains éléments distincts des campagnes en ligne doivent encore être traités. Le projet de recommandation se subdivise en sections correspondant aux thèmes spécifiques suivants : (i) la publicité politique en ligne, (ii) le financement des campagnes et les dépenses électorales, (iii) la transparence et la responsabilité des algorithmes, (iv) la réglementation des contenus et celle des comptes qui posent problème, (v) la vie privée, le consentement et le microciblage, (vi) la gouvernance et (vii) les recommandations transversales.
10. Etant donné le débat politique constant en ligne, mais aussi hors ligne, les membres estiment que le texte devrait établir une distinction entre les périodes électorales et non-électorales, en tenant également compte du fait que les périodes électorales sont définies différemment selon les Etats membres. La publicité politique devrait aussi être réglementée en dehors des périodes électorales, notamment parce que les différentes informations et désinformations politiques qui circulent peuvent influencer l'issue des élections. Cela joue également sur le suivi, parce que les différentes autorités de surveillance devraient suivre la publicité politique en permanence. Le Comité d'experts examine également si le texte comprend ou devrait inclure la publicité thématique (les prises de position sur des questions politiques, mais sans lien direct avec un parti ou candidat politique donné), et comment traiter cette question de manière appropriée.

11. S'agissant de la transparence de la publicité politique, il serait important que les données soient disponibles pour les contrôles avant le jour du scrutin; même si ce n'est pas possible pour les partis politiques, les plateformes en ligne pourraient fournir de telles données en temps réel. Concernant les bibliothèques de publicités que peuvent conserver les intermédiaires d'internet, certains soucis de protection de la vie privée peuvent être surmontés, car de nombreux intermédiaires conservent déjà de telles bibliothèques sans affecter la vie privée des personnes concernées. S'agissant des frais de campagne, il est souligné au cours de la discussion que les différents volets du financement, c'est-à-dire les contributions et les dépenses, devraient tous être plafonnés. Par ailleurs, certaines dépenses interviennent en dehors des périodes électorales et à l'extérieur des Etats concernés. Ajoutons à cela les autres frais « cachés », comme le partage de données qui peut être assimilé à des dons en nature. Les rapporteurs invitent à leur soumettre des observations écrites afin de les aider à résoudre ces problèmes ouverts et à formuler des réponses appropriées et proportionnées.
12. Certains sont favorables à l'approche de la gouvernance privilégiant les cadres de corégulation. La proposition visant à créer des forums réunissant de multiples parties prenantes devrait toutefois être précisée pour mieux définir le rôle des Etats et de leurs autorités indépendantes de régulation. Certains suggèrent également de fournir davantage d'orientations sur la manière dont les différentes autorités de régulation (commissions électorales, autorités de protection des données, autorités de régulation des médias, etc.) pourraient collaborer de manière plus harmonieuse. Du point de vue de la modération des contenus, la corégulation peut prêter à controverse, mais il est tout aussi discutable de confier la responsabilité exclusive aux plateformes. Les forums réunissant de multiples parties prenantes pourraient jouer un rôle important à cet égard.
13. Sur le plan de la perspective de genre, le document semble assez neutre; cependant, l'égalité de genre pourrait être inscrite dans les dispositions mentionnant les personnes et les politiciens, et la diversité pourrait être soulignée dans les contenus médiatiques et la publicité politique (en évitant par exemple les clichés).

Projet de recommandation relative aux principes pour la gouvernance des médias et de la communication (MSI-REF(2020)5)

14. Les Rapporteurs Mark Cole et Manuel Puppis ont révisé et complété le texte de l'instrument, en partant du principe que la transformation de la sphère publique exige une compréhension globale des facteurs pertinents et des formes de gouvernance. Toutefois, même si le texte s'applique à la fois aux médias et aux plateformes en ligne, il reconnaît leurs différences le cas échéant, et adopte une approche graduée et différenciée de leur gouvernance.
15. Dans le volet sur les procédures, les principes ont été restructurés de manière à faire ressortir clairement ce qui s'applique à la réglementation par l'Etat et ce qui relève de la gouvernance d'acteurs privés. De même, les rapporteurs ont défini des limites plus claires entre la réglementation par les Etats et d'autres types de gouvernance. Sur le plan de l'ouverture et du caractère inclusif, le principe pourrait encore être renforcé pour permettre la participation effective de la société civile dans le processus réglementaire.
16. Concernant les principes portant sur le fond, relatifs à la garantie de transparence dans la production, le comité examine différentes formes de transparence et les obligations correspondantes de rapport. Il faudrait explicitement souligner l'importance de la transparence des critères sur lesquels se fondent les systèmes algorithmiques, afin

qu'il soit possible d'identifier les éventuels résultats biaisés par les algorithmes (concernant également l'étiquetage des contenus et leur hiérarchisation). Dans la section sur la conformité avec les obligations de contenu, plusieurs interventions ont souligné les similitudes et les différences entre les médias traditionnels et les plateformes en ligne, qui pourraient être affinées du point de vue des obligations communes ou distinctes. Il faut également établir une distinction minutieuse entre l'autorégulation envisagée comme une forme de gouvernance et le respect des obligations.

17. S'agissant des principes de fond applicables à la phase de diffusion, les principes relatifs au contrôle du pouvoir du marché devraient être formulés de manière précise pour éviter tout détournement, garantir des conditions d'accès équitables et sans discrimination sur les marchés concernés, l'indépendance d'acteurs privés comme les plateformes et permettre à tous les consommateurs de profiter de la société du numérique. Des règles d'obligation d'hébergement et de proposition des contenus seraient également intéressantes pour la diffusion de contenus par les plateformes, et une harmonisation supplémentaire des diverses sections du projet de recommandation serait utile pour établir un lien entre les diverses mentions de la mise en valeur des contenus d'intérêt général. Concernant le problème de la diffusion des contenus illicites sur les plateformes, le texte évoluera en fonction de législation de l'UE sur les services numériques. L'une des solutions intéressantes, qui pourrait être prise en compte dans le projet de recommandation, serait de reconnaître l'impact spécifique des très grandes plateformes en ligne et la possibilité de leur imposer une surveillance accrue et des sanctions plus sévères. De même, certaines obligations peuvent sembler excessives pour les très petites plateformes en ligne. Le Comité d'experts a également estimé qu'il faut distinguer les principes de gouvernance applicables aux contenus illicites de ceux qui visent les contenus néfastes, mais malgré tout légaux, qui sont plus difficiles à déceler et, par conséquent, à réglementer.
18. S'agissant des principes de fond applicables au recours aux médias et aux plateformes, l'anonymat des utilisateurs a été souligné comme l'une des caractéristiques importantes de l'utilisation d'internet, ainsi que l'importance de trouver un équilibre entre ses avantages et l'efficacité des mécanismes de recours face à la cybercriminalité pratiquée par des utilisateurs anonymes.
19. L'ensemble du document fera également l'objet d'une relecture du point de vue de l'égalité des genres pour garantir que l'égalité des sexes soit inscrite dans la gouvernance des médias et de la communication comme l'une des valeurs sous-jacentes, mais aussi qu'elle puisse être intégrée comme une incitation ou une exigence concrète, par exemple pour bénéficier de régimes d'aide. Les instruments et outils existants orienteront les rapporteurs sur l'égalité des sexes dans la formulation de propositions concrètes lors de la prochaine étape de la rédaction.
20. Enfin, étant donné la complexité et la longueur du texte, le Secrétariat propose de diviser l'actuelle annexe en une annexe plus courte et un exposé des motifs plus détaillé. Conformément à la demande du Comité des Ministres pour que les instruments normatifs soient brefs et concis, il semble approprié d'énoncer les principes de la gouvernance des médias et de la communication dans l'annexe, en maintenant la structure actuelle et les éléments pertinents des divers principes, mais en déplaçant dans l'exposé des motifs les explications détaillées sur la manière dont ces principes devraient être mis en œuvre.

## Projet de note d'orientation sur la hiérarchisation des contenus d'intérêt public sur les plateformes en ligne

21. Le Rapporteur Damian Tambini est parti du principe que l'affectation de responsabilités du point de vue des droits de l'homme dans le domaine de la hiérarchisation des contenus constitue un nouveau domaine de gouvernance; c'est pourquoi le projet de note d'orientation s'efforce de sensibiliser à cette question, de formuler des principes généraux de gouvernance et ainsi de fournir des lignes directrices utiles aux Etats/décideurs politiques et aux fournisseurs des services pertinents (médias, intermédiaires sur internet). Conformément aux débats au sein du Comité d'experts, il pourrait également être utile d'ajouter une section sur la notion d'intérêt public en tant que principe sous-jacent de la réglementation des médias, afin de justifier toute intervention sur cette base.
22. Concernant la portée de la note d'orientation, il est proposé d'inclure explicitement tous les aspects de la conservation de contenus, y compris l'affichage de la fonction de recherche, les fils d'actualité sur les réseaux sociaux et d'autres processus algorithmiques. Ensuite, s'agissant de la manière d'introduire la notion de contenus d'intérêt public dans la note d'orientation, différentes approches sont possibles; l'actuel projet ne spécifie pas ce qui peut être qualifié de contenu d'intérêt public mais plutôt la manière dont de tels contenus peuvent être identifiés, sélectionnés, promus et expliqués. Le document pourrait également énoncer certains critères pour les contenus d'intérêt public, mais cela pourrait engendrer des résultats contradictoires.
23. Une des principales questions abordées par la note d'orientation concerne les rôles attribués aux différentes parties prenantes dans le processus de hiérarchisation. Les pratiques de hiérarchisation des plateformes en ligne ont un impact majeur sur la consommation de médias, et il convient donc de se demander si elles devraient continuer de fixer leurs propres règles ou s'il devrait exister d'autres cadres réglementaires, de corégulation ou d'auto-régulation afin d'intégrer le principe de la mise en valeur légitime dans leurs pratiques de hiérarchisation. Le projet actuel confère la responsabilité première dans la conception des régimes de mise en valeur aux intermédiaires, avec le concours de la société civile et des pouvoirs publics. Toutefois, étant donné les conflits qui peuvent surgir entre l'intérêt du public et les intérêts commerciaux des intermédiaires ou avec les intérêts politiques de leurs actionnaires, une autre approche devrait être envisagée. Autre question importante, qui doit être chargée de la responsabilité de la surveillance, et comment réaliser les audits ? Etant donné l'importance de ces aspects, ils seront réexaminés dès que les experts auront soumis leurs observations écrites.
24. S'agissant du calendrier et des suites à donner, une date limite est fixée pour la soumission des observations écrites sur les trois résultats attendus (5 février 2021) ; les rapporteurs réviseront ensuite les textes en vue de les présenter à la prochaine réunion. Les projets remaniés seront également publiés sur le site internet du MSI-REF afin de permettre une consultation ouverte.

### **Questions diverses**

25. Le Secrétariat élaborera un projet de rapport de réunion à diffuser auprès de la Présidence et de la Vice-Présidence pour examen. Ensuite, le Secrétariat transmettra le projet de rapport au MSI-REF, qui disposera de cinq jours ouvrés complets pour formuler ses commentaires. En l'absence de commentaires, le rapport sera considéré comme définitif et transmis au CDMSI pour information. L'avancement des travaux du MSI-REF sera pris en compte dans les projets de documents et dans les rapports de réunion du comité.

## **Annexe I**

### **Ordre du jour**

#### **19 janvier 2021**

##### **9:30 – 12:00**

1. Ouverture de la réunion
2. Allocution par Jan Kleijssen, Directeur, Direction de la Société de l'Information - lutte contre la criminalité, Direction générale Droits de l'Homme et État de Droit
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Informations du Secrétariat  
  
Informations sur les travaux normatifs et de référence pertinents du Conseil de l'Europe
5. Discussion du projet de recommandation du Comité des Ministres aux États membres sur la communication électorale et la couverture médiatique des campagnes électorales (*MSI-REF(2020)06*) ;

##### **13:30 – 16:00**

6. Poursuite du point 5
7. Discussion du projet de recommandation du Comité des Ministres aux États membres sur des principes pour la gouvernance des médias et de la communication (*MSI-REF(2020)05*)

#### **20 janvier 2021**

##### **9:30 – 12:00**

8. Poursuite du point 7

##### **13:30 – 16:00**

9. Discussion de la note d'orientation sur la hiérarchisation des contenus d'intérêt public (*MSI-REF(2020)08*)
10. Autres questions
11. Date et lieu de la prochaine réunion

## **Appendix II**

### **List of participants / Liste des participants**

#### **COMMITTEE MEMBERS / MEMBRES DU COMITÉ**

**Elda BROGI**

Scientific Coordinator at the Centre for Media Pluralism and Media Freedom and Research Fellow at the European University Institute, Florence, Italy  
*Coordinatrice scientifique au Centre pour le pluralisme des médias et la liberté des médias et chercheuse à l'Institut universitaire européen, Florence, Italie*

**Liz CAROLAN**

Executive Director of Digital Action, Ireland  
*Directrice exécutive de Digital Action, Irlande*

**Mark David COLE**

Professor for Media and Telecommunication Law, University of Luxembourg, Luxembourg / Director for Academic Affairs, Institute of European Media Law (EMR), Saarbrücken, Germany  
*Professeur de droit des médias et des télécommunications, Université du Luxembourg, Luxembourg / Directeur des affaires académiques, Institut de droit européen des médias (EMR), Sarrebruck, Allemagne*

**Artur COZMA**

Member of Coordinating Council of the Audio-visual of the Republic of Moldova - excused  
*Membre du Conseil de coordination de l'audiovisuel de la République de Moldova - excusé*

**Maria DONDE, Chair of MSI-REF / Présidente du MSI-REF**

Head of International Content Policy, Office of Communication (OFCOM), United Kingdom  
*Chef de la politique de contenu international, Bureau de la Communication (OFCOM), Royaume-Uni*

**Marius DRAGOMIR**

Director of the Center for Media, Data and Society, at the Central European University, Austria, Hungary  
*Directeur du Centre pour les médias, les données et la société, à l'Université d'Europe centrale, Autriche, Hongrie*

**Raphaël KIES**

Research Scientist, Department of Political Science (IPSE), University of Luxembourg  
*Chercheur scientifique, Département de sciences politiques (IPSE), Université du Luxembourg*

**Helena MANDIĆ**

Director of Broadcasting, Communications Regulatory Agency, Bosnia and Herzegovina  
*Directrice de la radiodiffusion, Agence de régulation des communications, Bosnie-Herzégovine*

**Marko MILOSAVLJEVIĆ, Vice-Chair of MSI-REF / Vice-président du MSI-REF**

Associate Professor, Chair of Journalism, Faculty of Social Sciences at the Ljubljana University, Slovenia

*Professeur associé, Chaire de journalisme, Faculté des sciences sociales de l'Université de Ljubljana, Slovénie*

**Markus OERMANN, Gender Equality rapporteur of MSI-REF / Rapporteur sur l'égalité de genre du MSI-REF**

Policy Advisor, Office of the President of the Federal Republic of Germany, Department for Strategy and Policy Planning/Digital Policy, Germany

*Conseiller politique, Bureau du Président de la République fédérale d'Allemagne, Département de la stratégie et de la planification politique/politique numérique, Allemagne*

**Manuel PUPPIS**

Professor in media systems and media structures at the Department of Communication and Media Research DCM, University of Fribourg, Switzerland

*Professeur en systèmes et structures médiatiques au Département de recherche sur la communication et les médias DCM, Université de Fribourg, Suisse*

**Damian TAMBINI**

Associate Professor in the Department of Media and Communications, London School of Economics, United Kingdom

*Professeur associé au département des médias et des communications de la London School of Economics, Royaume-Uni*

**Jadranka VOJVODIĆ, Gender Equality rapporteur of MSI-REF / Rapporteur sur l'égalité de genre du MSI-REF**

Deputy Director, Agency for Electronic Media, Podgorica, Montenegro

*Directrice adjointe, Agence pour les médias électroniques, Podgorica, Monténégro*

**PARTICIPANTS AND OBSERVERS / PARTICIPANTS ET OBSERVATEURS**

**MEMBER STATES / ÉTATS MEMBRES**

POLAND / POLOGNE

**Malgorzata PEK**

Expert in the Department of Strategy of the National Broadcasting Council

*Experte dans le Service de la stratégie du Conseil national de la radiodiffusion*

ROMANIA / ROUMANIE

**Ştefan JICOL**



Director general, General Directorate of Public Policies, General Secretariat of the Government of Romania  
*Directeur général, Direction générale des politiques publiques, Secrétariat général du gouvernement de la Roumanie*

**Raluca DOCA**

Expert, Directorate of Public Policies and Priorities, General Secretariat of the Government of Romania  
*Experte, Direction générale des politiques publiques, Secrétariat général du gouvernement de la Roumanie*

RUSSIAN FEDERATION / FÉDÉRATION DE RUSSIE

**Mikhail KONRAD**

Head of Product, Foreign Language Services, Rossiya Segodnya news agency  
*Chef de produit, services en langues étrangères, agence de presse Rossiya Segodnya*

**Alexey SAZHINOV**

Deputy to the Permanent Representative of the Russian Federation to the Council of Europe  
*Adjoint au Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès du Conseil de l'Europe*

SWITZERLAND / SUISSE

**Christiane ERKOREKA-FÜRST**

Division Media, Section Legal Affairs Media Federal Department of the Environment, Transport, Energy and Communications, Federal Office of Communications (OFCOM)  
*Division Médias, Section Affaires juridiques Médias, Service fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, Office fédéral de la communication (OFCOM)*

**Andrea FRATTOLILLO**

Media specialist in the Division media of the Federal Office of Communications (OFCOM)  
*Spécialiste des médias dans la Division Médias, Office fédéral de la communication (OFCOM)*

UKRAINE

**Taras SHEVCHENKO**

Deputy Minister of Culture of Ukraine  
*Vice-ministre de la culture de l'Ukraine*

**COUNCIL OF EUROPE DEPARTMENTS AND BODIES  
DÉPARTEMENTS ET ORGANES DU CONSEIL DE L'EUROPE**

**Bozidarka KRUNIC**

Administrator, Democratic Institutions and Fundamental Rights, Venice Commission,  
*Administratrice, Institutions démocratiques et droits fondamentaux, Commission de Venise*

**Michael JANSSEN**

Administrator, Elections and Political Parties, Venice Commission  
*Administrateur, Elections et partis politiques, Commission de Venise*

**OTHER INSTITUTIONS / AUTRES INSTITUTIONS**

COMMUNITY MEDIA FORUM EUROPE (CMFE)

**Helmut PEISSL**

Treasurer  
*Trésorier*

EUROPEAN UNIVERSITY INSTITUTE (EUI) / *INSTITUT UNIVERSITAIRE EUROPEEN (IUE)*

**Iva NENADIC**

Research Associate  
*Associée de recherche*

EUROPEAN BROADCASTING UNION (EBU) / *UNION EUROPEENNE DE RADIO-TELEVISION (UER)*

**Nicola FRANK**

Head of Institutional and International Relations  
*Responsable des relations institutionnelles*

EUROPEAN COMMISSION / COMMISSION EUROPEENNE

**David FRIGGIERI**

Legal and Policy Officer, audio visual and Media Services Policy Unit, DG CNECT  
*Responsable des questions juridiques et politiques, Unité politique services audiovisuels et médias, DG CNECT*

**Sofia Karttunen**

Legal Officer, Audio visual and Media Services Policy Unit, DG CNECT  
*Responsable des questions juridiques, Unité politique services audiovisuels et médias, DG CNECT*

OSCE

**Andrey RIKHTER**

Senior Adviser, Office of the OSCE Representative on Freedom of the Media, Vienna,  
*Conseiller principal, Bureau du représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, Vienne*

REPORTERS WITHOUT BORDERS / *REPORTERS SANS FRONTIÈRES*

**Olaf STEENFADT**

Project Director - Journalism Trust Initiative  
*Directeur de projet - Journalism Trust Initiative*

UNESCO

**Adeline HULIN**

Project Officer, Freedom of Expression and Media Development  
*Chargée de projet, Liberté d'expression et développement des médias*

**NON-MEMBER STATES / ÉTATS NON-MEMBRES**

MOROCCO / MAROC

**Othmane ALAMI LAKTIB**

Executive in the Legal Studies Department, High Authority for Audio-visual  
Communication (HACA)  
*Cadre au département des études juridiques, Haute Autorité de la Communication  
Audiovisuelle (HACA)*

**EI Mahdi AROUSSI IDRISSE**

Director of the legal studies Department, focal point, High Authority for Audio-visual  
Communication (HACA)  
*Directeur du Département des études juridiques, point focal, Haute Autorité de la  
Communication Audiovisuelle (HACA)*

**Chanaz EL AKRICHI**

Head of Division of Cooperation, Ministry of Culture, Youth and Sports- Department of  
Communication  
*Cheffe de Division de la Coopération, Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des  
Sports- Département de la Communication*

**Khatouri MERIEM**

Director of Studies and Media Development, Ministry of Culture, Youth and Sports-  
Department of Communication  
*Directrice des Etudes et du Développement des Médias, Ministère de la Culture, de la  
Jeunesse et des Sports*

**COUNCIL OF EUROPE SECRETARIAT / SECRÉTARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE****Jan KLEIJSSSEN**

Director of Information Society - Action against Crime  
*Directeur de la société de l'information - lutte contre la criminalité*  
Twitter: @JKleijssen @CoE\_HRightsRLaw

**Patrick PENNINGCKX**

Head of Information Society Department  
*Chef du Service de la société de l'information*

**Artemiza-Tatiana CHISCA**

Head of Media and Internet Division, Secretary to the Steering committee on media and  
information society (CDMSI), Information Society Department  
*Chef de la Division médias et internet, Secrétaire du Comité directeur sur les médias et  
la société d'information (CDMSI), Service de la société de l'information*

**Urška UMEK**

Secretary of MSI-REF Committee, Head of Media Unit, Media and Internet Division  
*Secrétaire du Comité MSI-REF, Chef de l'unité médias, Division médias et internet*

**Elena DODONOVA**

Administrator, Media and Internet Division  
*Administratrice, Division médias et internet*

**Giulia LUCCHESI**

Administrator, Media and Internet Division  
*Administratrice, Division médias et internet*

**Roberta BATTISTA**

Programme Manager, Media and Internet Cooperation Division  
*Responsable de programme, Division Coopération médias et internet*

**Joanna SZELEZNIAK**

Assistant, Media and Internet Division, Information Society Department  
*Assistante, Division médias et internet, Service de la société de l'information*

**Eyup KUN**

Trainee, Information Society Department  
*Stagiaire, Service de la société de l'information*

**Penelope COUCKUYT**

Trainee, Information Society Department  
*Stagiaire, Service de la société de l'information*

**INTERPRETERS / INTERPRÈTES**

**Julia TANNER**

**Isabelle MARCHINI**

**TECHNICIAN / TECHNICIENNE**

**Sarah LINDER**